New Nouveau Brunswick

# Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

| Nom de l'exploitant | | Date d'inspection |
|---|---|---|
| LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc. | | Le 21 octobre 2026 |
| Nom de l'établissement | | Numéro de permis |
| La Boussole IV | | 2018570 |
| Adresse | | Numéro de téléphone |
| 148 chemin Saint-Ignace Saint-Louis NB E4X 1X2 | | (506) 876-4411 |
| Type de permis | Nombre maximal d'enfants | Âges des enfants |
| Garderie éducative à temps partiel | 40 | ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE | Titre du poste | |
| Brigitte LeBlanc | Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---|---|---|

## Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour effectuer une inspection de renouvellement de permis.

Durant l'inspection, l'inspectrice observe des activités enfants et éducatrice de qui-suis-je, jeu de carte et une activité d'art avec des bâton en bois.

L'inspectrice observe que les produits toxiques sont entreposés dans une armoire située dans le bureau. L' éducatrice responsable confirme que la porte du bureau est habituellement fermée et verrouillée et que les enfants n'ont pas accès à cet espace. Toutefois, pendant l'inspection, la porte du bureau demeure ouverte puisque l'inspectrice utilise cet espace. L'inspectrice recommande à L'éducatrice responsable de s'assurer que l'armoire contenant les produits toxiques est verrouillée.

L'inspectrice observe des bouteilles de chasse-moustiques (insectifuges) déposées au sol dans le cabanon de rangement des jouets extérieurs. Elle recommande à un membre du personnel de les entreposer en hauteur et hors de la portée des enfants.

Le ratio enfants-personnel requis est maintenu en tout temps.

original signé par
Brigitte LeBlanc — Le 21 octobre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Rachel Gaudet — Le 21 octobre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*